

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 25 février 2021 à 20 h 30 – lieu : DOLLON

ORDRE DU JOUR :

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.1 – Commission accessibilité :
- 1.1.1 Désignation d'un élu référent,
 - 1.1.2 Composition de la commission.
- 1.2 – Zone d'Activités du Pressoir (Saint-Calais) : vente du bâtiment multi-activités
(*Modification de la délibération 20200725*).

2. AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2021,
- 2.2 – Tiers-lieux professionnel : demande de subvention DETR,
- 2.3 – Extension de la ZA du Bray : demande de subvention DETR,
- 2.4 – Musée de la Musique Mécanique de Dollon : demande de subvention DSIL (rénovation énergétique),
- 2.5 – Fonds « Pays de la Loire relance Investissement Intercommunal » : demande de subvention,
- 2.6 – Musée de la Musique Mécanique de Dollon : demande de réduction de loyers.

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 - Dossier Petites Villes de Demain :
- 3.1.1 Signature de la convention,
 - 3.1.2 Création d'un poste de chef de projet contractuel.

Date de convocation : 18 février 2021

Date d'affichage : 18 février 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 42

Présents : 34

Votants : 38

Etaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PITOOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, THOIREY Isabelle, membres titulaires, M. GAUDIN Thierry, membre suppléant.

Etaient Excusés :

M. CHÉRON Michel

M. FOUCAULT Yves

M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe

M. MARIAS Jean-Pierre donne pouvoir à Mme NELET Annie

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole

M. POTTIER Louis

Mme GARREAU Aline

Mme LELONG Françoise donne pouvoir M. LEROY Michel

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité,

Le compte-rendu du conseil communautaire du 11 février 2021 est approuvé par 37 POUR et 1 ABSTENTION.

Il a été demandé de retrouver dans les comptes-rendus de conseil, les débats qui se déroulent en séance.

I) Affaires Administratives

1.1 – Commission accessibilité : désignation d'un élu référent et composition de la commission

L'Assemblée étant en attente de proposition de représentants par commune, il a été décidé à l'unanimité de reporter ce sujet à un conseil ultérieur.

Il est précisé que Monsieur VADÉ sera nommé, élu référent en même temps que la composition de la commission.

1.2 – Zone d'Activités du Pressoir de Saint-Calais : vente du bâtiment multi-activités

(Modification de la délibération n° 20200725 du 23 juillet 2020)

Monsieur le Président rappelle que Madame DOLLON, dirigeante de l'entreprise Timothy of Saint Louis située ZA du Pressoir à Saint Calais, a sollicité la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille pour l'acquisition du bâtiment.

Par délibération n° 20200425 du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé le prix de vente du bâtiment 205 000 € H.T. acte en main, et d'en déduire du prix d'acquisition le montant des loyers acquittés par l'entreprise depuis le mois d'avril 2020 à la date de l'acquisition, à condition que cette dernière ait lieu au plus tard le 31 décembre 2020.

L'échéance du 31 décembre 2020 étant passée et la vente n'ayant pas été réalisée, il convient de modifier la délibération initiale.

Transcription des échanges :

Monsieur le Président précise que la vente de ce bâtiment aurait dû se faire il y a plusieurs mois, mais le confinement du printemps 2020 a obligé à reporter l'opération. Entre temps, aussi, la commune de Saint Calais a fait l'objet d'une nouvelle numérotation cadastrale, dont les notaires ont eu les éléments depuis peu de temps.

Monsieur Jean-Philippe PITOU expose que le projet de délibération présenté prévoit une déduction de loyers allant jusqu'en janvier 2021 (le mois de février 2021 étant à la charge du locataire). Dans l'hypothèse où la vente ne pourrait pas être signée en mars 2021, l'assemblée devra donc reprendre la délibération pour modifier le montant des loyers à déduire et donc le prix d'acquisition.

Monsieur le Président s'engage à ce que la vente soit réalisée courant mars 2021, et se mettra en contact avec l'étude notariale, lui demandant une signature de l'acte impérativement à cette date.

Après concertation avec Madame Dollon, il est proposé au conseil communautaire :

- De modifier le prix de vente du bâtiment à 190 000 € H.T. (par déduction des frais notariés),
- De dire que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- De déduire du prix d'acquisition, le montant des loyers acquittés par l'entreprise, du mois d'avril 2020 à janvier 2021, soit 21 467,08 € H.T. / 25 760,50 € T.T.C.,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes relatifs à cette vente avec la SCI Le Champs de la Croix.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **MODIFIER** le prix de vente du bâtiment à 190 000 € H.T. (par déduction des frais notariés),
- **DIRE** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- **DÉDUIRE** du prix d'acquisition, le montant des loyers acquittés par l'entreprise, du mois d'avril 2020 à janvier 2021.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tous actes relatifs à cette vente avec la SCI Le Champs de la Croix.

II) Affaires Financières

2.1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2021

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L5211-36, prévoit que dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil communautaire sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le rapport contient également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) et la structure et gestion de la dette. Ce rapport du débat d'orientations budgétaires est transmis au représentant de l'Etat et aux communes membres.

Monsieur le Président rappelle que la CCVBA ne comprenant pas de commune supérieure à 3 500 habitants, le conseil communautaire n'a pas obligation de débattre des orientations budgétaires.

Messieurs le Président et le Vice-Président en charge des Finances présentent la situation financière de la collectivité sur la base des résultats de l'exercice 2020, exposent les grandes lignes directrices pour 2021 et ouvrent le débat.

Transcription des échanges :

Madame Martine GERMAIN demande si l'agent placé en congé maladie sur l'année entière 2020 a été remplacé. Monsieur le Président confirme que cet agent a été remplacé par des agents contractuels. Dans l'hypothèse où cet agent serait placé en retraite pour invalidité, la collectivité étudiera la possibilité de soit recruter pour palier à son remplacement, soit faire appel à un prestataire de service.

Monsieur Marc MERCIER alerte l'assemblée sur l'évolution de l'épargne de la collectivité. En effet, en 2020, la collectivité a perçu 351 928 € de compensation au titre de la perte de bases de CET. Les prochaines années, cette compensation diminuera progressivement, jusqu'à disparaître en 2023. Il convient dès maintenant d'étudier les marges de manœuvre de la collectivité afin d'éviter la chute de notre épargne.

Madame Cindy GAUTIER informe qu'une nouvelle enveloppe a été publiée par l'Etat il y a un mois, pour l'équipement informatique des écoles. Le financement est à prévoir sur 2022.

Madame la Vice-Présidente va rencontrer prochainement les directeurs d'école et Maires respectifs.

Le 25 février 2021, s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires 2021

2.2 – Tiers-lieux professionnel : demande de subvention DETR

Vu la délibération n°20200305 du 5 mars 2020, autorisant le Président à déposer une demande de subvention DETR pour l'acquisition du bâtiment dans le cadre du projet d'aménagement d'espaces Maison de Services au Publics et Tiers-Lieux,

Monsieur le Président rappelle le projet de création du Tiers-Lieux professionnel.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour l'année 2021, le projet est susceptible d'être éligible.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

dépenses HT	HT	partenaires institutionnels	subvention	taux HT
Saint Calais				
Honoraires	85 000 €	FONDS CUT	642 200 €	59%
Travaux	940 000 €			
équipements incendie	2 000 €	Etat DETR	215 550 €	20%
Mobilier	13 000 €	(travaux, équipements informatiques)		
Infrastructure informatique	15 000 €	Departement (éq informatique)	6 250 €	1%
Equipement informatique	25 000 €	Autofinancement	216 000 €	20%
Total	1 080 000 €	Total	1 080 000 €	100%

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter le projet précité et les modalités de financement exposées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande au titre de la DETR, pour l'année 2021,
- D'attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- D'attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- D'attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** le projet et le plan de financement retenu pour ce dossier,
- **APPROUVE** la demande de subvention pour le projet du Tiers-lieux professionnel exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, la demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2021,
- **ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- **ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

2.3 – Extension de la Zone d'Activités du Bray : demande de subvention DETR

Vu la délibération n°20200303 du 5 mars 2020, autorisant le Président à déposer une demande de subvention DETR pour l'acquisition de parcelles dans le cadre du projet d'extension de la ZA du Bray à Vibraye,

Monsieur le Président rappelle le projet d'extension de la ZA du Bray à Vibraye, par l'acquisition de parcelles et les travaux de viabilisation.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour l'année 2021, le projet est susceptible d'être éligible.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	Montant subvention	taux HT
Acquisitions	41 706 €	DETR ((acquisition, travaux)	105 866 €	22%
Honoraires	24 220 €	Fonds de relance Département	107 390 €	22%
travaux	356 645 €	Fond de relance Région	172 000 €	36%
travaux concessionnaires	59 000 €	Autofinancement	96 315 €	20%
TOTAL	481 571 €	TOTAL	481 571 €	100%

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter le projet précité et les modalités de financement exposées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande au titre de la DETR, pour l'année 2021,
- D'attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- D'attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- D'attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** le projet et le plan de financement retenu pour ce dossier,
- **APPROUVE** la demande de subvention pour l'extension de la ZA du Bray exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, la demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2021,

- **ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- **ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

2.4 – Musée de la Musique Mécanique de Dollon : demande de subvention DSIL

Monsieur le Président rappelle le projet de travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment abritant le Musée de musique mécanique (Dollon).

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), pour l'année 2021, le projet est susceptible d'être éligible.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		HT	RECETTES		Montant subvention	taux HT
Isolations		30 000,00 €	DSIL rénovation énergétique	5 200,00 €	8%	
isolation combles par le plancher		15 000,00 €	Fond de relance Région	50 000,00 €	72%	
isolation sous-sol		15 000,00 €	Autofinancement	13 800,00 €	20%	
Menuiseries		11 000,00 €				
rez-de-chaussée		11 000,00 €				
Chauffage		28 000,00 €				
Radiateurs (étage)		2 700,00 €				
Chaudière bois à Granules		20 000,00 €				
Local chaufferie		2 500,00 €				
Gestion informatique		300,00 €				
Ventilation		2 500,00 €				
TOTAL		69 000,00 €	TOTAL	69 000,00 €	100%	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter le projet précité et les modalités de financement exposées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande au titre de la DSIL rénovation énergétique, pour l'année 2021,
- D'attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- D'attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- D'attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ENTÉRINE** le projet et le plan de financement retenu pour ce dossier,
- **APPROUVE** la demande de subvention pour la rénovation énergétique du musée de la musique mécanique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, la demande de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique pour l'année 2021,
- **ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- **ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

2.5 – Fonds « Pays de la Loire relance Investissement Intercommunal » : demande de subvention

Monsieur le Président informe que la Région Pays de La Loire a attribué une enveloppe sur notre territoire de 272 000€, au titre du Fonds « Pays de la Loire relance Investissement Intercommunal »,

A ce titre, les projets suivants sont susceptibles d'être éligibles à ce fonds :

	Montant sollicité
Extension de la Zone d'activités du Bray (Vibraye)	172 000 €
Travaux énergétiques au Musée de la Musique Mécanique (Dollon)	50 000 €
	222 000 €

Les 50 000 € restants bénéficieront à la commune de Saint Calais pour participer au financement du projet d'aménagement au lac de Saint-Calais estimé par la commune à environ 700 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les projets précités et les modalités de financement exposées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide régionale.

Transcription des échanges :

Messieurs Xavier JAMOIS, Dominique FLAMENT et Renaud GAUTIER reprochent que la proposition de répartition de cette enveloppe n'a pas été discutée et débattue au sein de l'assemblée, préalablement.

Madame Isabelle DAVID demande des précisions sur l'opération de la commune de Saint Calais, justifiant les 50 000 € d'aide régionale. Monsieur Marc MERCIER expose le projet d'aménagement du plan d'eau de Saint Calais, estimé à 700 000 €. Il rappelle également que le plancher de la subvention est fixé à 50 000 € par projet.

Monsieur le Président entend bien qu'il aurait dû, au préalable de ce projet de délibération, soumettre la proposition de répartition de l'enveloppe, en discussion et en débat au sein de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté, par 24 voix POUR et 14 ABSTENTIONS, décide :

- **D'APPROUVER** les projets précités et les modalités de financement exposées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, à solliciter l'aide régionale.

2.6 – Musée de la Musique Mécanique de Dollon : Loyers

Vu la convention de mise à disposition des locaux et accessoires, du Musée de la Musique Mécanique (Dollon) avec l'Association Musiques Magiques,

Monsieur le Président a été sollicité par l'association, demandant de pouvoir bénéficier d'une réduction de moitié des loyers de 2021. En effet, vu la persistance de la situation sanitaire, les activités du musée et notamment les visites payantes sur l'horizon 2021, sont très incertaines. Et leur trésorerie actuelle fait difficilement face aux charges de fonctionnement.

Le conseil d'administration de l'association demande à la communauté de communes d'accorder une réduction de loyers sur l'année 2021, et d'étaler le restant dû sur les années 2022 à 2025, à savoir :

- ✓ Loyers de mars à décembre 2021 : Loyer mensuel de 660€, soit 6 600€ qui pourrait être ramené à 3 300 €, soit 330 € par mois,
- ✓ De 2022 à 2025 : augmentation des loyers mensuels de 68,75 €.

Dans l'hypothèse où les activités de l'association reprendraient à plein et si elle bénéficiait de soutiens de solidarité, l'étalement du remboursement pourrait être revu.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la demande de l'association Musiques Magiques, quant à la réduction des loyers de 2021, et l'étalement du remboursement sur les années ultérieures, dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la demande de réduction des loyers de 2021 par moitié,
- **APPROUVE** l'étalement du remboursement sur les années ultérieures,
- **CHARGE** Monsieur le Président d'établir le plan d'échelonnement en accord avec l'association,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR, APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ SUR AFFAIRES FINANCIERES

2.7 – Convention de relance Territoires du Département de la Sarthe 2020 / 2022

Monsieur le Président informe que le Département de la Sarthe a attribué une enveloppe pour notre collectivité de 107 390 €, au titre de la convention de relance 2020/2022.

A ce titre, le projet suivant est susceptible d'être éligible à ce fonds : Extension de la Zone d'activités du Bray (Vibraye) - montant sollicité 107 390 €

Monsieur le Président expose à l'Assemblée, le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	HT	RECETTES	Montant subvention	taux HT
Acquisitions	41 706 €	DETR (acquisition, travaux)	105 866 €	22%
Honoraires	24 220 €	Fonds de relance Département	107 390 €	22%
travaux	356 645 €	Fond de relance Région	172 000 €	36%
travaux concessionnaires	59 000 €	Autofinancement	96 315 €	20%
TOTAL	481 571 €	TOTAL	481 571 €	100%

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le projet précité et les modalités de financement exposées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de relance territoires 2020/2022, avec le Département de la Sarthe,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide départementale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet précité et les modalités de financement exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, la convention de relance territoires 2020/2022, avec le Département de la Sarthe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide départementale.

2.8 – Tiers-lieux professionnel : demande de subvention « Fonds régional de soutien au développement des tiers-lieux »

Monsieur le Président rappelle la délibération n°20210204 du 11 février 2021, validant la création de tiers-lieux sur le territoire de la collectivité dans le cadre du Comité Urgence Territoire (CUT).

Il précise que cette action peut bénéficier d'une aide Régionale pour aider au financement du fonctionnement du service.

Cette enveloppe, d'un montant maximum de 48 000 € doit être couplée au fait qu'un agent ait la charge de l'accueil sur site.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** de l'aide Régionale en lien avec le Fonds de soutien régional aux tiers-lieux,
- **APPROUVE** la demande de subvention à déposer auprès de la Région,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

III) Ressources Humaines

3.1 – Dossier Petites Villes de Demain : signature de la convention et création d'un poste de chef de projet contractuel

L'Assemblée étant en attente d'informations complémentaires de la DDT, il a été décidé à l'unanimité de reporté ce sujet à un conseil ultérieur.

Une rencontre est prévue courant mars pour avancer sur ce dossier et pouvoir ainsi délibérer par la suite.

IV) Informations du Président, des Vice-Présidents et mandataires

Questions diverses

- Recherche de médecins généralistes :

Monsieur Xavier JAMOIS demande l'état d'avancement de la prestation du cabinet, pour la recherche de médecins généralistes sur notre territoire. Monsieur le Président répond que le cabinet n'a pas de proposition d'installation sur Saint Calais et Vibraye.

- Centre de vaccination de Saint Calais :

Monsieur le Président informe que le centre de vaccination sera transféré à partir du 9 mars prochain, du centre hospitalier vers la Maladrerie.

Pour effectuer le travail administratif et de logistique nécessaire au fonctionnement du centre de vaccination, le Président a recruté 1,5 ETP.

Aussi, Monsieur le Président remercie vivement les bénévoles qui se mobilisent quotidiennement et activement à l'accueil des patients.

- Collectif Energie

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a procédé ce jour, à la signature de la convention avec Collectif Energie, pour la mise en place de la plateforme d'achat groupé d'énergie (ouverte à l'ensemble des acteurs économiques du territoire), dans le cadre de Territoires d'Industrie. La plateforme doit être opérationnelle pour mi-mars 2021.

Prochaines dates de réunions

Madame Cindy GAUTIER annonce les prochaines dates de la Commission Action Sociale :

16 mars

20 avril

17 mai

22 juin

De 18h à 20h, les lieux seront communiqués ultérieurement

Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire

L'article L.5211-10 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

► **Agence Régionale de Santé - Contrat financier 2021**

Le 28/01/2021, signature du Contrat Financier 2021 au titre du Fonds d'Intervention Régional, rattaché au Contrat Local de Santé de la CCVBA, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire, attribuant une aide de 25 000 € pour le financement du poste d'un animateur CLS, au titre de 2021.

► **Fourniture de gaz naturel**

Le 15/02/2021, signature du contrat avec EDF Collectivités pour la fourniture de gaz naturel pour deux sites communautaires (maison de la petite enfance à Vibraye et maison de santé de Bessé-sur-Braye), pour une durée de 46 mois (du 28/02/2021 au 31/12/2024), aux conditions suivantes :

- ✓ Prix de l'abonnement = 11.66 € HT/mois
- ✓ Prix unitaire = 3.958 c€/kWh (maison de la petite enfance) et 3.734 c€/kWh (maison de santé Bessé-sur-Braye)

► **Signature de devis**

Date de signature	Services	Objet	Fournisseur	Montant
25/01/2021	Divers sites	Achat de produits entretien et d'hygiène	DELCOURT	314.02 € HT 260.58 € TTC
01/02/2021	Divers sites	Achat de produits entretien et d'hygiène	GRUPE DELTA OUEST	722.60 € HT 867.12 € TTC
01/02/2021	Administratif	Achat de 2 cartouches pour la machine à affranchir	FRANCE FOURNITURES	230.00 € HT 276.00 € TTC
02/02/2021	Multi accueil	Achat de produits entretien et d'hygiène	GRUPE DELTA OUEST	274.80 € HT 329.76 € TTC
03/02/2021	Rampe	Analyse de la pratique	CEMEA	112 €
04/02/2021	Centre de vaccination	Achat d'un téléphone équipé d'un casque	UNYC/INSTASYS	409.00 € HT 490.80 € TTC
04/02/2021	Centre de vaccination	Abonnement téléphone (mensuel)	UNYC/INSTASYS	18.00 € HT 21.60 € TTC
08/02/2021	Administratif	Changement d'adaptateur pour ordinateur portable	SARTHE FIBRE	183.34 € HT 220.00 € TTC

Prochaines dates de réunions

Réunion des Vice-présidents :	09 mars 2021 – 18 h 30 – Évaillé 23 mars 2021 – 18 h 30 – Hôtel communautaire 13 avril 2021 – 18 h 30 – Vibraye 04 mai 2021 – 18 h 30 – Hôtel communautaire 18 mai 2021 – 18 h 30 – Marolles les Saint-Calais
Bureau :	09 mars 2021 – 20 h 30 – Évaillé 13 avril 2021 – 20 h 30 – Vibraye 18 mai 2021 – 20 h 30 – Marolles les Saint-Calais
Conseil communautaire :	25 mars 2021 – 20 h 30 – Bessé sur Braye 13 avril 2021 – 20 h 00 - Vibraye 22 avril 2021 – 20 h 30 – Vibraye 27 mai 2021 – 20 h 30 – Saint-Calais
Commissions :	
Action sociale :	23 février 2021 – 18 h 00 – Hôtel communautaire
Santé :	03 mars 2021 – 18 h 00 – Hôtel communautaire 07 avril 2021 – 16 h 45 – Hôtel communautaire
Finances :	11 mars 2021 – 18h30 – Salle Tribunal St Calais

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Liste des délibérations avec les numéros d'ordres

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20210205	Zone d'Activités du Pressoir de Saint-Calais : vente du bâtiment multi-activités	2021/31
20210206	Débat d'Orientations Budgétaires 2021	2021/32
20210207	Tiers-lieux professionnels : demande de subvention DETR	2021/32
20210208	Extension de la Zone d'Activités du Bray : demande de subvention DETR	2021/33
20210209	Musée de la Musique Mécanique de Dollon : demande de subvention DSIL	2021/34
20210210	Fonds « Pays de la Loire relance Investissement Intercommunal » : demande de subvention	2021/35
20210211	Musée de la Musique Mécanique de Dollon : Loyers	2021/35
20210212	Convention de relance Territoires du Département de la Sarthe 2020 / 2022	2021/36
20210213	Tiers-lieux professionnels : demande de subvention « Fonds régional de soutien au développement des tiers-lieux	2021/37